

**Séance publique du 11 septembre 2006**

**Délibération n° 2006-3581**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Givors - Grigny

objet : **Travaux d'entretien et petits investissements de voirie pour l'année 2007, éventuellement renouvelable en 2008 par reconduction expresse - Autorisation de signer un marché à bons de commande pour des travaux de voirie**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 1er septembre 2006, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Beylat TP-Soterly pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT (marché à bons de commande d'une durée ferme de un an reconductible expressément une fois une année).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Beylat TP-Soterly, pour des travaux d'entretien et de petits investissements de voirie dans les communes de Givors et Grigny pour l'année 2007, éventuellement renouvelable en 2008 par reconduction expresse pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT.

**2° - Les dépenses**, au titre de ce marché, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2007 et éventuellement 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,